

## Communiqué

Montreux, 14 juin 2023

### **Mobilité : adaptation des tarifs de stationnement à Montreux**

**La Commune de Montreux adaptera dès l'automne la tarification du stationnement sur le domaine public. Les tarifs n'ayant pas été revus depuis une vingtaine d'années, ces ajustements sont nécessaires en regard de l'évolution des pratiques en termes de mobilité. Ils s'inscrivent également dans l'orientation prise par la Municipalité, qui entend s'engager vers davantage de durabilité et proposer un espace public plus agréable pour les habitantes, les habitants et les hôtes de passage.**

La gestion de la mobilité et du trafic constitue une part importante des réflexions de la Municipalité. A la tête d'une ville d'accueil de renommée internationale, celle-ci se doit de préserver le délicat équilibre entre les intérêts de la population et ceux liés à l'accueil des touristes et excursionnistes. Ainsi, avec pour objectif une incitation à utiliser les parkings souterrains et une valorisation des espaces publics au profit de la détente et de la déambulation, une nouvelle tarification du stationnement sur le domaine public montreusien sera mise en œuvre dès l'automne 2023.

Les tarifs horaires seront ajustés : au centre-ville, le tarif horaire passera à CHF 2.-, tandis que dans les autres zones payantes, il passera à CHF 1.60. Les heures de tarification restent inchangées et, dans l'optique de soutenir les restaurateurs et les commerçants, la gratuité est maintenue de 12h à 13h30 ainsi qu'en soirée, à partir de 19h. Le stationnement deviendra payant les dimanches et jours fériés au centre-ville. Montreux s'aligne ainsi sur les pratiques en vigueur dans d'autres zones touristiques et communes du bord du lac et de la Riviera.

Le tarif des macarons de stationnement réservés aux résidentes et résidents annuels passera de 170.- à 300.- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Malgré cette augmentation, ces tarifs, inchangés depuis vingt ans, demeurent parmi les plus bas de l'ensemble de la Riviera.

L'objectif de ces adaptations tarifaires, en plus d'encourager le report modal, est de favoriser le recours aux parkings en ouvrage et aux parkings d'échanges plutôt qu'au stationnement sur le domaine public. Par conséquent, les tarifs des parkings souterrains, et ceux du P+R de Chailly, resteront inchangés. Il sera donc toujours possible de se garer au P+R dès CHF 0.80/heure et au parking du Marché Forum dès CHF 1.-/heure.

La répartition des places gratuites et payantes sur le territoire, ainsi que les durées de stationnement, ne seront globalement pas modifiées. Cependant, pour des raisons de cohérence, certaines places gratuites dans le secteur du centre-ville et du 2m2c passeront également en régime tarifé.

Ces ajustements s'inscrivent dans la ligne suivie par la Municipalité qui, depuis le début de la législature, vise à repenser la mobilité afin de mieux concilier la qualité de vie des montreusiennes et des montreusiens avec l'accueil des nombreux publics externes. Parmi les mesures déjà mises en place, figurent notamment l'augmentation de la cadence de plusieurs lignes de bus VMCV et les subventions pour les vélos électriques étendues aux vélos cargos et au remplacement de batteries. D'autres mesures, telles que les subventions proposées à l'achat d'abonnements de transport public font de Montreux une commune désireuse de répondre à toutes les usagères et usagers, en proposant une offre large et variée, tout en continuant à tendre vers davantage de durabilité et de multimodalité dans les déplacements.



# COMMUNE DE MONTREUX

**Florian Chiaradia**, Municipal en charge des Equipements publics et de la mobilité,  
[florian.chiaradia@montreux.ch](mailto:florian.chiaradia@montreux.ch) – 021 962 77 32

Cellule communication, [communication@montreux.ch](mailto:communication@montreux.ch) – 021 962 79 40